## GESTION DES DÉCHETS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre commune a rejoint le territoire de la CCRY. Or, la communauté de communes de la région d'Yvetot dispose de la compétence en matière de gestion des déchets. En conséquence, le fonctionnement de la collecte de nos déchets va évoluer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les services de la communauté de communes ont d'ores et déjà adressé un courrier à tous les habitants de Saint Martin de l'If pour expliquer ces changements.

Pour les ordures ménagères, une redevance est mise en place par la CCRY. Aussi, vous devrez vous en acquitter auprès des services de la comcom. Un paiement échelonné en 3 mensualités est possible :pour en bénéficier, vous devez retourner, avant le 15 décembre 2017, le contrat de prélèvement automatique reçu par courrier. S'agissant d'une redevance (et donc d'un paiement au service rendu), aucune dérogation ne pourra être accordée.

Côté déchetterie, à Croix Mare, les périodes d'été/hiver évoluent : elles seront alignées sur celles de la déchetterie d'Yvetot, située à Touffreville-la-Corbeline. La période d'été courra désormais du 1<sup>er</sup> avril au **30 septembre**, et la période d'hiver s'étalera donc du **1<sup>er</sup> octobre** au 31 mars. Les horaires correspondant à ces périodes sont inchangés.

Autre changement majeur à la déchetterie : les dépôts de gravats provenant de travaux de construction, rénovation et/ou démolition de tout type de bâtiment seront désormais payants.

# RECENSEMENT

Le recensement a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants. Pour Saint Martin de l'If, il s'étalera du 19 janvier au 18 février 2018.

Bien que le recensement soit obligatoire, nous vous recommandons toutefois la plus grande prudence avant d'ouvrir la porte.

Les agents recenseurs doivent en effet vous présenter leur carte officielle. Vous pourrez ainsi vérifier leur identité avant de les accueillir chez vous.

# TÉLÉPHONIE MOBILE / FIBRE

Le terrain d'implantation des antennes de téléphonie mobile a été validé par l'entreprise en charge de l'infrastructure du projet « Zone Blanche de la Folletière ». Le Conseil Municipal a également choisi le maître d'œuvre qui sera chargé du suivi des travaux.

En ce qui concerne l'accès fixe à Internet, le

déploiement de la fibre optique qui alimentera notre territoire suit son cours. Sur notre commune, les premières prises chez l'habitant sont toujours prévues pour le premier semestre 2018.

#### Sacs de tri sélectif

Les sacs jaunes sont disponibles en mairie. Vous pouvez les retirer aux horaires de permanence habituels.

# STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Une campagne de stérilisation des chats errants a lieu, en ce moment-même, sur le territoire de la commune déléguée de Fréville.

Cette campagne vise uniquement les chats errants, dans les quartiers où leur présence en grand nombre est devenue nuisible.

L'association Aristraitchat, en charge de la campagne, procède donc à des captures ciblées, les mardis et mercredis.

Toutefois, afin d'éviter toute mauvaise surprise, nous vous recommandons de ne pas laisser vos propres animaux vagabonder.

## **SIGNALISATION**

Depuis la création de la commune nouvelle, un grand nombre d'habitants les attend! Ce sera bientôt chose faite.

Les panneaux de limite d'agglomération de Saint Martin de l'If seront installés début 2018.

#### **A**GENDA

SAMEDI 9 DÉCEMBRE BETTEVILLE	THÉÂTRE: ALORS, ON FAIT QUOI MAINTENANT? SALLE POLYVALENTE – 21H00
<b>DIM. 10 DÉCEMBRE</b>	Marché de Noël
FRÉVILLE	Salle du Béguinage – 10H00 - 18H00
SAMEDI 23 DÉCEMBRE	VACANCES SCOLAIRES
SAINT MARTIN DE L'IF	ÉCOLES
<b>JANVIER</b>	<b>VŒUX DU MAIRE</b>
SAINT MARTIN DE L'IF	DATE À DÉFINIR

### DÉMARCHES EN LIGNE

Depuis le 6 novembre, les demandes de titres suivants doivent être effectuées par Internet sur le site gouvernemental <a href="https://www.ants.gouv.fr">https://www.ants.gouv.fr</a> :

- ✓ certificat d'immatriculation.
- ✓ permis de conduire,
- ✓ carte d'identité,
- ✓ passeport.

Les demandes au guichet en préfecture ne sont plus possibles.

## **PROJETS**

Pôle médical : le permis de construire est accordé. Période envisagée pour le début des travaux : mars 2018.

Salle de classe à l'école de Betteville : préparation du chantier en cours. Début des travaux prévu pour février 2018.

Boucherie de Fréville : les dossiers de réhabilitation seront déposés en 2018. Des subventions sont sollicitées auprès du Département ainsi que pour un appel à projets dans le cadre du FISAC.

Effacement de réseaux : le Conseil Municipal a retenu le projet présenté par le SDE 76 pour

l'effacement des réseaux route de la Caillourie à Betteville (reste à charge pour la commune de 34 958 €).

## FESTIVITÉS DE SAINT MARTIN DE L'IF

L'association Les Festivités de Saint Martin de l'If, autrefois Comité des Fêtes de Fréville, recherche des personnes motivées pour prendre part à l'animation de la commune nouvelle.

L'association, soutenue par la mairie, organise diverses manifestations tout au long de l'année : fêtes patronales, foires à tout, soirées à thème, lotos, bourses aux jouets, etc...

Toute personne intéressée peut contacter le président, Frédéric Benoist, au 06.78.91.88.68.

### **HORAIRES DIVERS**

Plusieurs modifications d'horaires ont eu lieu récemment. Notamment, depuis le 4 septembre, La Poste est ouverte aux horaires suivants :

MARDI	10h00 – 12h00	14h00 – 16h30
MERCREDI	9h00 - 12h00	14h00 – 16h30
JEUDI	9h00 - 12h00	14h00 – 16h30
VENDREDI	9h00 - 12h00	14h00 – 17h00
SAMEDI	9h00 - 12h00	

Par ailleurs, depuis le 16 octobre 2017, les travaux utilisant des outils bruyants ne sont autorisés, sauf intervention urgente, qu'aux horaires suivants :

Lundi au Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 20h00
SAMEDI	9h00 – 12h00	14h30 – 19h00
DIMANCHE / JOURS FÉRIÉS	10h00 – 12h00	

(arrêté préfectoral n°2014-101 du 8 octobre 2014, modifié par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017)

# **SITE INTERNET**

Retrouvez les informations de ce bulletin, et bien d'autres, sur le site internet de Saint Martin de l'If :

#### http://saintmartindelif.fr

Et comme toujours, n'hésitez pas à nous contacter via le site pour nous proposer un article ou du contenu que vous souhaitez voir y paraître.

Mairie de Saint Martin de l'If 47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie déléguée de Betteville : 02.35.91.27.60
Mairie déléguée de Fréville : 02.35.91.27.15
Mairie déléguée de la Folletière : 02.35.92.35.27
Mairie déléguée de Mont de l'If : 02.35.92.00.55



Directeur de la publication Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression Mairie de Saint Martin de l'If Commission Communication Tirage : 700 exemplaires